

CONDITIONS DE LOCATION

Dernière mise à jour le 05 avril 2021

1 – Conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire ou son représentant un acompte de 50% du montant total de la location. Le solde sera versé 30 jours avant la date d'arrivée.
La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

2 – Assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

3- Durée du séjour :

Le locataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

4- Annulation par le locataire :

a) Jusqu'à 30 jours avant l'arrivée 50% du montant de la location – jusqu'à 29 jours avant l'arrivée 100% du montant total

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son logement. Le solde reste également acquis au propriétaire.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

5- Annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

6- Arrivée :

Le locataire doit se présenter le jour précisé entre 16h et 19h. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire ou son représentant.

7- Taxe de séjour :

Il sera demandé de 2,30 € / jour / personne +18 ans au titre de la taxe de séjour.

8- Tarif et dépôt de garantie:

Une caution de 900 € est demandée à l'arrivée pour garantir la restitution en bon état des locaux et du mobilier, ainsi qu'une caution « ménage » de 100 €.

Le locataire devra signaler toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour.

Le locataire sera tenu de rembourser le prix des objets manquants ou détériorés au prix de remplacement. Si les frais occasionnés excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à régler le solde.

9 – Ménage de fin de séjour :

Le nettoyage de la location est compris dans le montant de la location.

Cependant, le linge de lit doit être défait et posé au sol, la vaisselle et le mobilier doivent être rangés,

Le barbecue nettoyé et le réfrigérateur et les poubelles vidées.

Le jour du départ, la location doit être rendue dans un état « propre ». La caution ménage pourra être encaissée si la location est rendue trop sale.

10 – Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

11 – Capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum indiquée sur la fiche de la location. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

12 – Animaux :

Un animal est toléré sur demande.

13 – Litiges :

En cas de litige, seul sera compétent le tribunal des lieux de la circonscription judiciaire ou se trouvent les lieux loués.



leschaletsdudanay.com

contact@leschaletsdudanay.com

+33 6 42 68 14 48